

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210615-03-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12

Date de convocation

9 juin 2021

DELIBERATION

BUREAU DELIBERATIF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 15 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRILIC**, Président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRILIC.**

Absents : **Pierre JULIEN.**

Monsieur Laurent TROGRILIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°6 au contrat d'exploitation installations génie climatique (P1, P2, P3)

N° de délibération : 3

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Déjà engagée dans une démarche de mutualisation avec les communes à travers la passation de groupements de commandes concernant la fourniture de gaz, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey souhaite élaborer et proposer aux communes une stratégie globale de maîtrise de l'énergie, passant notamment par l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance des installations de génie climatique des bâtiments (chauffage, ventilation, climatisation).

Il convient de s'accorder un délai de 2 ans pour poser et adopter cette stratégie se déclinant de manière opérationnelle pour les communes intéressées. L'économiste de flux prochainement recruté par le Bassin de Pompey, sera un appui technique indispensable à l'élaboration de cette stratégie.

Le contrat d'exploitation des installations de génie climatique prenant fin le 30 juin 2021, il est nécessaire de prolonger ce marché de 4 mois, afin de rédiger le futur marché d'une durée de 2 ans et de consulter.

Outre la prolongation de la durée du marché, l'avenant proposé inclut également des adaptations du contrat pour l'intégration des nouveaux équipements (conduite des installations de climatisation de EMI notamment à compter du 1er juillet) et la recherche de fuite sur les installations des chambres froides à la cuisine centrale en aout 2021 (en lien avec le référé expertise en cours).

La prolongation et les adaptations du marché, objet du présent avenant, entraînent une plus-value financière estimée de 71 859.12 € HT, correspondant à une augmentation de 7,3% du montant du marché initial.

Le montant cumulé de l'ensemble des avenants (six au total) est estimé à 141 818.66 € HT, correspondant à une augmentation globale du montant du marché de 14,8%.

La Commission d'Appel d'Offres du 8 juin 2021 a émis un avis favorable à la signature de cet avenant n°6.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°6 au marché d'exploitation.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°6 au marché d'exploitation.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC